

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

COMMUNE D'ATOK



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

HAUT NYONG DIVISION

ATOK COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **0008 AONO/C/ATOK/CIPM/2026** DU **10/08/2026** POUR LE PROJET DE REBOISEMENT ET RESTAURATION DE L'ECOSYSTEME DANS LA COMMUNE D'ATOK (REGION DE L'EST).

1. Objet :

Dans le cadre de la mise en œuvre des Projets d'investissement du Guichet Climat, le Maire de la Commune d'Atok (Maître d'Ouvrage) lance pour le compte la Commune d'Atok, un Appel d'Offres National Ouvert pour le reboisement et restauration de l'écosystème dans la commune d'ATOK, Région de l'Est.

2. Consistance des travaux

La consistance des travaux porte sur le reboisement et la mise en place d'une pépinière dans la commune d'Atok.

Les activités de reboisement comportent :

- **Le nettoyage du terrain ;**
- **Le piquetage ;**
- **La trouaison ;**
- **La désinfection et fertilisation des trous ;**
- **Achats et distribution des plants ;**
- **Habillage des plants et mise en terre**
- **Suivi post-plantation et Entretien des plants**
- **Sécurisation des plants**

Les activités de mise en place de la pépinière portent sur :

- **Défrichage/ déblais / remblais du site ;**
- **Implantation et construction des installations de la pépinières (hangars, planches, combrières, magasin) ;**
- **Réalisation du forage équipé d'une pompe solaire, raccordé à un réservoir de 3 m3 sur un support de 4 m de hauteur et raccordement au réseau de distribution ;**
- **Achats et livraison des semences ;**
- **Prétraitement / préparation des semences et semis ;**
- **Production des plants ;**
- **Gestion et entretien de la pépinière.**

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la foresterie, ou encore ayant exécuté des travaux identiques financés par le FEICOM, le BIP ou autres Partenaires au Développement tout au plus les 05 dernières années.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises ou leur groupement sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le FEICOM/Commune d'Atok, Exercice 2025 & Suivants, **Composante** : Programme Guichet-Climat du FEICOM, pour un coût estimatif total de **quarante neuf millions (49 000 000) francs CFA TTC** à raison de :

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie d'Atok.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Mairie d'Atok, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **cinquante mille (50 000) francs CFA** à la Recette municipale d'Atok au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

7. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Mairie d'Atok, Le **08/09/2026 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 0008 /AONO/C/ATOCK/CIPM/2026 DU 10/08/2026, POUR LE PROJET DE REBOISEMENT ET RESTAURATION DE L'ECOSYSTEME DANS LA COMMUNE D'ATOK (REGION DE L'EST).

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant **neuf cent quatre-vingt mille (980 000) francs CFA**. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **08/09/2026 à 11 heures** précises dans la salle de délibération de la Commune d'Atok, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt et un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation desdits travaux est de **douze (12) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission
- b) Dossier incomplet, à compléter dans 48 heures après l'ouverture de plis ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des cinq dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) N'avoir pas abandonné un chantier au cours de trois dernières années.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **30 critères** essentiels suivant la notation ci-après :

- a) Présentation générale sur **3 critères** ;
- b) Expérience générale de l'Entreprise sur **1 critère** ;
- c) Expérience dans les travaux similaires sur **5 critères** ;
- d) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- e) Moyens logistiques sur **3 critères** ;
- f) Le matériel de chantier à mobiliser sur **5 critères** ;
- g) Le matériel de sécurité sur **4 critères** ;
- h) La méthodologie d'exécution sur **2 critères** ;
- i) Organisation et déroulement du Projet sur **1 critère** ;
- j) Références sur **2 critères**.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune d'Atok, Maître d'Ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Mairie d'Atok.

Atok, le **10/08/2026**

Le Maire

Ampliations:

- PREFET /HN (pour information)
- DDMAP /HN (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- FEICOM/Est (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES


Jean Yves Bak
Analyste Economiste